

6211-01-035

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. MICHEL GERMAIN, président**
M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX BASSINS D'EAU DE PROCÉDÉ
ET DE SÉDIMENTATION À LA MINE DE MONT-WRIGHT À FERMONT**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 23 janvier 2018 à 19h
Centre multifonctionnel CLIFFS, Salle A
50, rue le Carrefour
Fermont

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 23 JANVIER 2018
MOT DU PRÉSIDENT..... 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. UGO LAPOINTE — COALITION QUÉBEC MEILLEURE MINE (DM14)..... 4
M. JOËL MARQUIS (DM13)..... 14
M. YVAN CROTEAU — RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES GROUPE ÉCOLOGISTES (DM10)..... 21
M. YVAN CROTEAU (DM12) 28

PAUSE

M. PASCAL MICHAUD..... 32

MOT DE LA FIN 37

SÉANCE AJOURNÉE AU 24 JANVIER 2018 à 19 H.

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Alors, mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de Mont-Wright à Fermont* par ArcelorMittal.

10 Je suis Michel Germain, et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

 Pour ce faire, je suis secondé par le commissaire, M. Georges Lanmafankpotin.

15 L'équipe de la commission d'enquête est composée de Mme Anny-Christine Lavoie, de M. Jasmin Bergeron, qui sont analystes, de M. Maxandre Guay-Lachance qui est coordonnateur du secrétariat de la commission, de Mme Alexandra Barbeau qui est conseillère en communication, et enfin, de Mme Rachel Sebareme qui est agente de secrétariat.

20 Il est à noter qu'en raison des moyens de pression exercés par le Syndicat des professionnels et professionnelles du gouvernement du Québec, notamment la grève du temps supplémentaire, les analystes et la conseillère en communication ne sont pas présents durant cette deuxième partie de l'audience. Mme Sylvie Mondor qui est la directrice de l'expertise environnementale est toutefois présente avec nous ce soir, afin de soutenir les travaux de la commission.

25 Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre des services partagés du Québec, composée de M. Michel Guimont qui est responsable de l'organisation technique et de la logistique, et de M. Steve Trahan qui est responsable de la sonorisation.

30 Tous les propos de cette deuxième partie d'audience sont enregistrés et seront retranscrits par M. Christophe Bolduc qui est sténographe officiel, qui suit les travaux de la commission à distance. La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine dans les centres de documentation et par accès Internet au centre de consultation, dont vous trouverez les informations à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE.

35 Nous avons tenu, les 19 et 20 décembre derniers, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

40

Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

5 Le déroulement de la séance est le suivant : nous demandons aux personnes qui ont fait connaître, avant le 11 janvier dernier, leur intention de faire une présentation verbale et dont la présentation est prévue pour ce soir de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire pour les mémoires.

10 Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes, alors bien entendu, sur ça, c'est important pour la commission. Nous nous devons de faire respecter ce fameux délai de 15 minutes par équité entre les présentateurs de mémoire. Alors, lorsqu'une présentation est en cours et on voit que le temps file, donc je fais un rappel en disant : « Il reste, disons, deux minutes » ou je vais demander de conclure.

15 Au besoin, après la présentation du mémoire, la commission d'enquête échangera avec les présentateurs afin de préciser, si besoin est, leur point de vue.

20 Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de 10 minutes pour faire leur présentation.

25 Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

Ce soir, nous avons huit présentations qui sont prévues à l'horaire.

30 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

35 Ces règles de participation permettent -- portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

40 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. Ainsi, aucune manifestation d'approbation ou de

désapprobation ne sera acceptée.

5 Nous vous soulignons également que tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans un mémoire ou dans la présentation qui a été faite par le participant.

10 Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits, et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées, mais bien de corriger des données, des informations qui sont erronées. Il peut s'agir, par exemple, de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis.

15 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle, auprès de M. Maxandre. Les personnes qui sont inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine.

20 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de documentation et dans le site Web du BAPE et pourront être consultées gratuitement par Internet au centre de consultation régionale.

25 La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions, ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet. Le rapport sera remis à la ministre au plus tard le 17 avril prochain. Par la suite, la ministre disposera de 15 jours pour le rendre public.

30 Parallèlement à cette partie publique, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux rapports que la ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres.

La décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au Conseil des ministres.

35 Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions, ça, ils seront disponibles dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE, et pourront être consultés par Internet au centre de consultation de la région. Je précise, l'adresse des centres est disponible à l'arrière de la salle.

40

Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la commission sera rendue publique et accessible à la consultation publique.

5 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une déclaration de services aux citoyens, et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire, dont certains questionnaires ont été mis sur les chaises, un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

10 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire et de le remettre au secrétariat, à l'accueil, autrement dit, avant de quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous. Je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

15 **M. UGO LAPOINTE — COALITION QUÉBEC MEILLEURE MINE**

LE PRÉSIDENT :

20 Maintenant, sans plus tarder, je vais inviter notre prochain participant, alors qui est à distance. Donc, M. Ugo Lapointe de Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, ou si on veut, MiningWatch. Donc, monsieur Lapointe, est-ce que vous êtes en ligne?

25 **M. UGO LAPOINTE :**

Oui, est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

30 Oui, on vous entend bien. Alors, bienvenue. Alors, je vous laisse la parole pour faire votre présentation, donc je compte sur votre collaboration, donc une présentation d'une quinzaine de minutes. Nous pourrions échanger avec vous après votre présentation. Alors, je vous laisse aller.

35 **M. UGO LAPOINTE :**

Parfait. Merci beaucoup. Donc, bonsoir, messieurs les commissaires, membres de la commission, membres de l'équipe du promoteur qui sont sûrement dans la salle. Bonsoir à la population de Fermont.

40 Alors, je me présente, Ugo Lapointe. Je suis cofondateur et co-porte-parole de la Coalition pour

que le Québec ait meilleure mine, et je suis également coordonnateur de... national de MiningWatch Canada.

5 Donc là, moi je ne vois pas la présentation, mais je vais demander à celui ou celle qui la gère de passer à la deuxième diapositive, qui est intitulée : « Présentation d'aujourd'hui ».

10 Donc, je vous propose une courte présentation en cinq points. D'abord, une petite introduction, qui nous sommes -- qui je suis et qui nous sommes comme organisme. Ensuite, nous allons essayer d'aller droit au sujet, les enjeux qui nous préoccupent par rapport au projet. D'abord, les risques de déversements miniers. Ensuite, les enjeux de qualité de l'eau et de l'air. Ensuite, les enjeux reliés aux garanties financières pour assurer le nettoyage, mais également en cas d'accident ou déversement. Et cinquième point, l'application des lois qui existent.

15 On peut passer à la troisième diapositive, qui commence par : « Introduction ». On y est? Donc, brève présentation. Bon, moi j'ai une formation en génie géologique. Ça fait plus de 20 ans que j'oeuvre dans le secteur minier au Québec et au Canada. Je suis originaire moi-même d'une région minière, l'Abitibi-Témiscamingue. J'ai oeuvré au sein de l'industrie pendant plusieurs années. Il y a 10 ans, j'ai fondé la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, et il y a trois ans, j'ai joint MiningWatch Canada.

20 En passant, ces deux organismes regroupent chacun à peu près une trentaine d'organismes membres. Québec meilleure mine, c'est des organismes principalement du Québec, notamment des organismes citoyens, des régions minières, des organismes syndicaux. On a des grands syndicats chez nous, notamment Conseil central CSN Abitibi-Témiscamingue-Ungava-Nord-du-Québec, la CSQ, la SFPQ, qui est le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec, qui regroupe notamment les techniciens et technologues des ministères de l'Environnement, ministères des Mines, qui appliquent les règlements et qui suivent les règlements pour les mines. On a aussi les groupes environnementaux, Nature Québec, Action Boréale et autres, et bon, je ne les nommerai pas tous, là. Il y a également des associations de médecins qui sont membres chez nous pour les enjeux reliés à la santé.

30 MiningWatch Canada, même chose, une trentaine d'organismes, mais cette fois-ci à la grandeur du Canada.

35 Ces deux organismes-là ont pour mission de promouvoir des meilleures pratiques sociales, environnementales, économiques dans le secteur minier au Québec, au Canada.

40 Donc, nous, on pense que l'activité minière a sa place dans notre société, seulement il y a des enjeux réglementaires, il y a des enjeux politiques ou il y a des pratiques qu'on doit changer ou améliorer. Dans certains cas, il y a aussi des projets qui peut-être sont dans des milieux sensibles qui n'ont pas lieu d'être non plus.

Maintenant, nous siégeons comme organisme sur différents comités provincial et fédéral. Vous avez une liste ici. Par exemple, on siège sur le comité aviseur des ministres des Mines du Québec et de l'Ontario, puis des comités fédéral, provincial et industrie au niveau des affluents miniers et de la gestion des résidus miniers et des sites miniers abandonnés.

5

Nous avons participé récemment, par exemple, à la réforme réglementaire sur les affluents des mines de métaux avec le gouvernement fédéral pendant presque deux ans et demi. Le nouveau règlement va être appliqué dès 2018, donc cette année. Voilà.

10

On peut passer à l'autre diapositive, la quatrième. Donc, on rentre dans le vif du sujet, une première grande préoccupation qu'on a par rapport au projet proposé actuellement, mais je dirais que c'est un enjeu général, là, pour tout projet minier. Ce n'est pas unique à celui-là. C'est les enjeux de déversements miniers.

15

Ce que vous avez à l'écran, c'est un déversement assez récent, qui date de 2104, donc il y a à peu près trois ans, trois ans et demi maintenant, en Colombie-Britannique, donc au Canada. C'était une mine de cuivre et or, une mine à ciel ouvert. À peu près 20 000 tonnes par jour, peut-être 40 000 tonnes, là, avec les stériles.

20

Une mine dite moderne, là, qui a débuté l'exploitation vers la fin des années 90, début des années 2000. Donc, un message important par rapport à cette diapositive-là, c'est que les déversements miniers, ce n'est pas... contrairement à la croyance populaire, parfois, ce ne sont pas des événements qui se produisent seulement dans des pays sous-développés ou des pays où la gouvernance est faible. Au contraire, ça se produit même chez nous au Canada. Et en fait, il y en a eu plusieurs au Canada ces dernières années, mais ça, c'est vraiment un gros, là.

25

C'est un déversement qui a détruit 10 kilomètres de forêt en aval, et ils ont été chanceux en quelque sorte parce que le gros du déversement s'est ensuite jeté dans le grand lac Quesnel qui est un immense lac, là, un des lacs les plus profonds au monde. Donc, le déversement ne s'est pas propagé sur des centaines de kilomètres en aval, qui a été le cas, par contre, avec d'autres déversements récents à l'international. Donc, même un déversement d'un million de mètres cubes peut être très dévastateur, donc c'est des enjeux très, très sérieux, et pour cela, il faut mettre en place, là, des meilleures pratiques et assurer le meilleur suivi, le meilleur monitoring dès le départ. Et ça, toute la question de la construction des digues et des *dams*, là, elle est -- des barrages, pardon -- elle est cruciale. Il ne faut pas la sous-estimer.

30

35

On peut changer de diapositive. On est rendu : « Risques et déversements miniers » au Canada, au Québec également. Ce que vous voyez à l'écran, c'est des exemples concrets, là, de déversements miniers au cours des 10 dernières années, que ce soit... bien, dans ce cas-ci c'est au Québec. Nous, on a répertorié une vingtaine de déversements au Canada au cours des 10 dernières années, dont une

40

douzaine au Québec.

5 Bon, à gauche, c'est le déversement de 2008, là, d'une mine abandonnée, là, c'était Chapais. Bien, pas loin de Chapais, pas loin de Chibougamau. Tu vois, ça, c'est un petit déversement, mais quand même, 11 millions de litres de résidus a détruit la route régionale principale sur un tronçon de 50 mètres de large, a interrompu la circulation régionale pendant plusieurs jours. Et, bon, il y a des gens qui s'en sont... qui ont été emportés par la vague, en fait, qui conduisaient un camion. Ils ont été chanceux.

10 Et on voit en bas, là, la photo, on voit que la trace du déversement s'est fait ressentir jusqu'à 100 kilomètres en aval. On a eu des traces des résidus. Donc, ça peut se propager très loin.

15 Un autre, d'autres déversements récents au Québec, vous avez, en bas à droite, une photo du lac Bloom. Les déversements à répétition qu'il y a eu en 2011-2012, qui a d'ailleurs mené à des sanctions pénales de la part du gouvernement fédéral, Environnement Canada. Bien, le plus gros déversement, qui était 50 millions de litres, avait quand même affecté 14 lacs en aval, là. Donc, c'est quand même assez significatif.

20 On peut changer de diapositive. Les « Risques de déversements miniers », on observe une augmentation. Et ça, c'est assez récent, là, je tiens à le souligner. La documentation scientifique, elle est récente là-dessus, au cours des deux dernières années, je dirais, elle s'est développée et accélérée vraiment de façon impressionnante. Ici, vous avez des références, là, pour les publications de Chambers et Bowker aux États-Unis. Donc, Bowker, c'est... Lindsay Bowker, c'est une ancienne du domaine des assurances, donc très forte en statistiques et en enjeux d'assurance liés à des accidents majeurs. Et Chambers, c'est un expert du domaine minier qui oeuvre depuis longtemps. Et eux, ils documentent les déversements, les tendances, et ils constatent qu'il y a de plus en plus de gros déversements miniers au cours des 50 dernières années, mais ça s'accélère dans les deux dernières décennies. Ils constatent également que le nombre total de déversements diminue, mais les gros déversements, eux, augmentent. Donc, c'est à prendre en considération. On pourra y revenir si vous avez des questions, là, sur d'autres de leurs observations.

30 On peut changer de diapositive. La diapositive qui s'appelle : « 10 solutions clefs. » Bon, ça, c'est des exemples tirés de plusieurs références clefs. Nous, on travaille là-dessus depuis deux, trois ans de façon prioritaire, là, les enjeux de déversements miniers. Nous avons consulté beaucoup, beaucoup de documentation. D'ailleurs, il y a certaines références qui sont dans cette présentation-là, des références clefs à la diapositive suivante, mais ça, ça fait un résumé en gros de 10 solutions, là, qu'il faut vraiment mettre en place ou surveiller, que ce soit du côté du promoteur ou des régulateurs des gouvernements, pour éviter de tels déversements.

40 Je ne les passerai pas toutes, là, à l'instant, mais si vous avez des questions, je pourrai y répondre, mais je vais quand même peut-être souligner quelques-uns au passage. Donc, éviter

absolument, là, les digues dites « upstream ». Il y a trois types de digues, en fait. Des digues « upstream », c'est les plus dangereuses, les plus risquées, il faut... mais souvent, c'est les moins coûteuses, donc parfois les promoteurs sont attirés vers ce type de construction.

5 Ensuite, un autre, le numéro 5, par exemple, des pentes minimales de 2 à 3. Et même, il y a des experts qui affirment que ça devrait même être à 4 ou 5 de... pour un, là. Bien, c'est sûr que plus on est moins abrupt, plus ça coûte cher, donc souvent les entreprises vont préférer avoir des pentes abruptes. Puis c'est aussi un enjeu de matériel disponible, là, dans les environs.

10 Facteur de sécurité, au point 6, minimale de 1.5. Actuellement, l'Association canadienne des barrages évalue... même, il y a même des discussions pour essayer peut-être de le pousser plus haut que ça, à 2. Je ne pense pas que ça va se faire, mais c'est juste pour vous dire qu'il y a un débat d'experts actuellement. 1.5, ça semble un minimum que les gens veulent pousser à partir de maintenant.

15 Et le dixième point qui est là, que je vais expliquer brièvement, ça, c'est suite au déversement de Mount Polley en Colombie-Britannique en 2014, vraiment il y a un effort, il y a des exigences pour que, sur place, les promoteurs aient des professionnels, là, dans différents postes clés, là, au niveau de la gestion des résidus. Donc, il est recommandé maintenant d'avoir un directeur à temps plein sur la gestion des résidus miniers; un directeur à temps plein également sur la gestion de l'eau du site, qui est un facteur déterminant; un *engineer of record* -- j'ai de la difficulté à le traduire en français -- également, ça, c'est souvent le cas pour tous les sites, mais encore il y a des enjeux de responsabilité au niveau de cet ingénieur-là qui ne sont pas réglés.

20 Et maintenant aussi, ce qu'on voit beaucoup, par exemple en Colombie-Britannique et ailleurs, c'est la notion d'établir des comités de révision indépendants pour tout site et design de gestion des résidus miniers. Donc, ça, ce serait par exemple un comité d'experts externe au promoteur, externe au ministère, qui fait une révision de ce qui est proposé au moment du design, au moment de la construction, puis après ça à chaque quelques années.

25 Et maintenant aussi, ce qu'on voit beaucoup, par exemple en Colombie-Britannique et ailleurs, c'est la notion d'établir des comités de révision indépendants pour tout site et design de gestion des résidus miniers. Donc, ça, ce serait par exemple un comité d'experts externe au promoteur, externe au ministère, qui fait une révision de ce qui est proposé au moment du design, au moment de la construction, puis après ça à chaque quelques années.

30 On peut changer, sauter deux diapositives, et se diriger vers la diapositive intitulée : « 3. Enjeux de la qualité de l'eau et de l'air. » Je m'excuse, je vais vite, là, c'est parce qu'il y a beaucoup de matériel. Donc, en gros, le message ici au niveau de la qualité de l'eau et de l'air, c'est que les règlements et les lois fédérales et provinciales actuelles ne protègent pas entièrement, adéquatement le milieu, que ce soit de la qualité de l'air ou de l'eau. Et on a identifié, là, quelques enjeux qu'on voit, là. Je pourrai répondre aux questions, s'il y en a à cet effet-là, de la commission.

35 Mais peut-être un enjeu majeur qu'on veut souligner, c'est le fait qu'il n'y a rien actuellement dans les règlements ou les lois qui incombe des charges polluantes au niveau de l'eau ou de l'air. C'est quoi les charges polluantes? C'est qu'au-delà des enjeux de concentration, ce qui ressort du site au niveau

40

de la qualité de l'eau ou de la qualité de l'air, au-delà de la concentration, c'est les charges. C'est combien de kilogrammes, combien de tonnes par année de polluants sont déversées dans un lac, par exemple, dans une rivière, et qui peuvent s'accumuler dans les sédiments et les différents écosystèmes qui sont affectés. Même chose au niveau des poussières. On a un site minier de la grandeur de
5 Mont-Wright. On parle de plusieurs milliers de tonnes par année de poussières de toutes sortes de métaux émis dans l'environnement. Et les charges de ces contaminants-là n'est pas réglementé, ce qui est un problème à notre point de vue.

On peut changer de diapositive. La diapositive qui s'intitule : « Enjeux des garanties financières ». On peut aller tout de suite à l'autre, la deuxième. Il y a deux sous-points, là, « restauration des sites
10 miniers » versus « l'assurance en cas d'accidents et déversements miniers ». Donc, au niveau des garanties financières, ça, c'est un enjeu clef, là, pour tout projet minier, comme celui-ci et d'autres. Oui, le Québec s'est amélioré avec son nouveau règlement en 2013, quoiqu'il y a encore des bémols ou des zones d'ombre, si on veut. Par exemple, les niveaux de couverture qui sont exigés, qui les évalue? Et
15 aussi, est-ce qu'il y a suffisamment de sous qui sont mis de côté pour le maintien à perpétuité des sites? Ça, ça reste un enjeu.

Mais surtout, c'est au niveau des accidents et en cas de déversements, nous croyons que les couvertures d'assurance actuelles, limitées à 25 millions de dollars, sont nettement insuffisantes. Les
20 statistiques, par exemple, de Bowker et de Chambers, là, des 10 dernières années démontrent qu'en moyenne, les déversements miniers de taille moyenne à supérieure coûtent 500 millions de dollars, voire même un milliard. Donc, ces couvertures-là sont nettement insuffisantes.

On peut aller à la dernière ou avant-dernière diapositive qui s'appelle : « L'application des lois: un enjeu majeur ». Donc, en gros, le message de cette diapositive, c'est que, bon, au-delà des lois et des
25 règlements qu'on a, il faut les appliquer correctement si on veut véritablement protéger le milieu récepteur. Donc, le vieil adage, là, c'est beau avoir les meilleures lois du monde, mais si personne ne les applique, ça ne donne pas grand-chose.

Et on a un problème actuellement au Québec. Au Canada en général, mais Québec également avec l'application adéquate de nos lois, qui répond de plusieurs problématiques, là, qui sont énumérées
30 sur cette diapositive. Puis on propose des pistes de solution, là, pour corriger ces lacunes-là.

Là-dessus, je vous remercie de votre attention et je suis disponible pour répondre à vos
35 questions.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, M. Lapointe, pour votre présentation. Quelques questions et je vais passer deux
40 commentaires. Vous... dans le chapitre 3, vous dites... vous suggérez de lire les rapports du BAPE, là.

Vous en nommez... mine Canadian Malartic, mine Arnaud, mine Dumont, Mines d'uranium -- au pluriel -- Arianne Phosphate et Akasaba.

5 Bien entendu, effectivement, les réflexes des commissions, bien entendu que c'est d'aller voir qu'est-ce que les commissions passées ont traité comme enjeu. Alors, soyez assurés qu'on prend connaissance de ça. Mais également, j'en... pour ne pas que je l'oublie, je vous remercie aussi pour les différentes références que vous nous avez données à ce moment-là dans votre présentation.

10 Maintenant, je vais y aller avec quelques petites questions. Je vais essayer d'y aller dans l'ordre de votre présentation. D'ailleurs, quand vous avez donné l'exemple de la mine de Mount Polley, là, qui est survenu, là, le déversement qui est survenu en octobre 2014, ça, ça m'amène au point 2 dans votre présentation, où vous donnez une dizaine d'éléments, dont le deuxième qui s'appelle : « Mettre fin aux couverts d'eau à la fermeture des sites miniers ». Quand vous parlez de couverts d'eau, j'aimerais ça que vous précisiez votre pensée, là, ou expliquer qu'est-ce que ça veut dire, ça, le couvert d'eau? Est-ce que c'est notamment en lien avec ce fameux déversement qui est arrivé en Colombie-Britannique?

15 **M. UGO LAPOINTE :**

20 Oui, donc suite à ce déversement-là, il y a eu une commission d'enquête commandée par le gouvernement de la Colombie-Britannique. La commission d'enquête qui était présidée par trois commissaires indépendants, tous des universitaires, en fait, un basé en Alberta, l'autre au Colorado aux États-Unis, l'autre en Colombie-Britannique, ont émis sept grandes recommandations.

25 L'une de ces recommandations... bien, les sept grandes recommandations visaient à, dans le fond, à... dans le fond, l'objectif général c'était d'arriver à zéro, zéro déversement, là, t'sais, si on veut atteindre le zéro déversement, eux, ils émettaient sept grandes recommandations.

30 Une des ces sept grandes recommandations, c'était d'éliminer, si j'avais à le simplifier, là, d'éliminer l'eau le plus possible de tout résidu minier, et surtout les grandes couvertures d'eau, c'est-à-dire disons qu'on a une digue, on a des centaines de millions de tonnes de résidus miniers derrière, et par-dessus on a un grand réservoir d'eau, là. Surtout à la fermeture du site. Parce que là, on parle que ces résidus-là vont devoir rester là pour toujours et, bon, la présence de l'eau, c'est un facteur de risque important dans la stabilité des digues qui retiennent les résidus, mais également dans la stabilité des résidus eux-mêmes, là, qui peuvent plus facilement se liquéfier s'ils sont saturés, par exemple.

40 Mais également, s'il y a un bris ou il y a une fuite, ou par exemple il y a un abaissement d'une digue d'un côté, bien la présence d'eau va aussi agir comme mobilisateur de tous les résidus dans l'environnement, alors qu'en théorie, si par exemple les résidus sont secs et sont compétents et il n'y a pas d'eau par-dessus, bien même s'il y a un bris de digue, ils ne vont pas... en théorie, ils ne vont pas

se déverser très loin, là. C'est un peu ça le principe de base, là, qui était recommandé.

LE PRÉSIDENT :

5 Très bien. Je vous remercie.

10 Dans le point 3, vous avez mentionné les objectifs environnementaux de rejet. Vous dites : ils sont bien en principe, mais le public et les Premières Nations sont exclus. Qu'est-ce que vous entendez par « exclus »? Donc, si je comprends bien, vous souhaitez qu'au moment que les objectifs sont déterminés par le ministère, qu'il y ait une forme de consultation?

M. UGO LAPOINTE :

15 Exact. Ce qui se passe actuellement, c'est que les projets sont évalués, sont soumis, bon, même l'étude d'impact qu'on évalue actuellement, que le BAPE évalue ne tient pas compte, en fait, d'une négociation qu'il va y avoir ultérieurement entre le promoteur et le ministère de l'Environnement pour les objectifs environnementaux de rejet, là.

20 Et c'est ça qui est dommage, c'est qu'il y a tout cet échange-là entre le promoteur et le ministère qui se passe un peu dans une... comme dans une boîte noire, et il n'y a pas vraiment de façon, là, d'intervenir, que ce soit les Premières Nations qui sont directement touchées, et le public, les populations autour, alors qu'il y a des décisions extrêmement importantes qui se prennent à ce niveau-là, à cette étape-là.

25 Donc, pour que les gens comprennent, c'est qu'il y a un règlement fédéral qui gère certaines limites de polluants, mais ces limites-là sont en gros très élevées, t'sais, puis mal adaptées aux différents milieux, de notre point de vue. Et les OER, elles viennent ajuster ces limites-là pour les adapter au milieu en question, ce qui est bien en principe, comme on souligne, mais il faudrait une plus grande transparence, là, à cette étape-là, là, pour que, tu sais, les gens s'impliquent.

30 **LE PRÉSIDENT :**

 Je vais donner la parole à mon collègue.

35 **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :**

40 Merci, M. Ugo Lapointe. Moi, j'aimerais revenir sur les 10 solutions clefs que vous proposez. La solution 7, est-ce que vous pouvez élaborer un peu sur cette solution-là? Vous demandez -- vous exigez une gestion intégrée des résidus, et puis j'aimerais savoir, puisque ça sonne comme une recommandation, à qui vous adressez une telle recommandation? Est-ce qu'il y a une structure, une

institution spécifique auxquelles vous pensez au moment où vous faites la proposition?

M. UGO LAPOINTE :

5 Oui, O.K. D'abord, juste pour que ce soit très clair, les 10 solutions clefs que vous voyez à l'écran
présentement, ce ne sont pas seulement des recommandations de Québec meilleure mine ou de
MiningWatch. Ça, c'est vraiment un... si on veut, un amalgame des recommandations des différents
experts que nous avons côtoyés au cours des deux, trois dernières années, là, sur ce sujet-là. Donc,
10 que ce soit dans des conférences internationales de l'industrie sur les enjeux de gestion de résidus, que
ce soit les conférences internationales du milieu académique également sur ces enjeux-là. Donc, c'est
vraiment important de comprendre ça.

15 Deuxième chose, la feuille de route qu'on propose... ce qu'on vous propose comme commissaire,
dans le fond, ce qu'on met dans notre présentation, c'est vraiment une grille d'analyse, et puis en toute
honnêteté, nous, on n'a pas fait l'analyse détaillée du projet qui est présentement évalué, donc on vous
laisse un peu le soin de prendre cette grille-là et de voir comment ça s'applique au projet.

20 Et enfin, pour répondre plus précisément à votre question, le point 7, ça, ça réfère beaucoup, en
fait, aux travaux de l'UQAT, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, qui, depuis plus d'une
vingtaine d'années, avec la Polytechnique à Montréal, travaille sur... ils ont mis beaucoup de l'avant le
concept de gestion intégrée des résidus. Et ça, qu'est-ce que ça veut dire concrètement, c'est: lorsque
les promoteurs évaluent les différentes options de gérer leurs résidus, là, on parle... dans ce cas-ci, on
parle de centaines de millions de tonnes, voire de milliards de tonnes, là, à gérer, de prendre les options
qui peuvent réduire l'empreinte écologique totale ou qui peuvent assurer une plus grande stabilité
25 géotechnique ou une plus grande stabilité géochimique. Et ils parlent, par exemple, bon, si c'était une
mine souterraine, on parlerait de l'enfouissement d'une partie des résidus sous terre, sous forme
cimentée. Bon, ce n'est pas le cas ici. Mais dans le cas des mines à ciel ouvert, on peut penser à un
remblaiement des fosses qui existe. Les fosses, en théorie, donnent une stabilité géotechnique
beaucoup plus grande à long terme que des digues qui risquent de flancher, là, d'ici quelques centaines
30 d'années, ou dizaines d'années ou centaines d'années.

35 Mais ils parlent aussi de la codisposition. Par exemple, de mélanger des résidus de l'usine avec
des stériles pour assurer une plus grande stabilité géotechnique du parc à résidus miniers, par exemple.
Ou encore, assurer un certain drainage des résidus pour réduire la pression de porosité. Ils parlent...
dans des cas, par exemple, de mines de sulfure, on peut parler aussi de désulfu... d'ajouter une unité de
désulfurisation à la fin de l'usine pour gérer des résidus plus toxiques ou avec des risques plus élevés.

40 Donc, dans le fond, ce qu'ils disent, c'est : « Ayez une approche globale puis utilisez les différents
outils qu'on connaît, différentes techniques, pour gérer les résidus de façon intégrée afin de minimiser le
risque à long terme. » De plus en plus, on le voit, mais ça reste relativement marginal encore, je vous

dirais.

5 Et donc, qui devrait appliquer ça? Bien, oui, c'est à la fois les promoteurs, mais effectivement, il pourrait y avoir un règlement ou une loi ou... qui pointe vers la gestion intégrée des résidus que les promoteurs doivent faire des analyses de ça au minimum, là, dans leurs études, différentes options de gestion intégrée, et cetera, et cetera.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

10 Merci.

LE PRÉSIDENT :

15 Alors, M. Lapointe, nous vous remercions pour le temps que vous avez pris pour nous produire votre mémoire. Alors, c'est apprécié.

M. UGO LAPOINTE :

20 Merci beaucoup. Et je ne sais pas si la commission peut accepter des compléments ultérieurement, par écrit ou...? Je ne me souviens plus comment ça fonctionne. Des annexes, des annexes au mémoire?

LE PRÉSIDENT :

25 C'est sûr que si vous avez des informations, comme la commission, on avait dit en première partie, si les gens ont des documents, des choses à porter à notre attention, alors c'est toujours le... c'est le bienvenu en tout temps. Si vous dites : « Ah, il y aurait tel document, tel document, je considère que ce serait important que la commission puisse en prendre connaissance », alors vous pouvez nous signifier lesdits documents.

30 Là, on en a certains ici dans votre présentation. S'il y en a d'autres, vous pouvez nous les signifier. On va les regarder à ce moment-là. Je crois que c'était vous aussi qui nous en aviez envoyé déjà avant Noël ou...

35 **M. UGO LAPOINTE :**

Oui.

40

LE PRÉSIDENT :

5 ... dans le temps des Fêtes, là. C'est ça. Alors, on... à ce moment-là, comme je vous dis, ce qu'on a fait, encore une fois, on est allé un peu de façon, on pourrait dire assurée qu'on puisse le faire, parce que souvent, comme je vous dis, on est toujours pris nous-mêmes, nous aussi avec les questions des droits d'auteur. Alors, ce qu'on peut faire, nous, sans demander aucune permission, c'est de mettre des hyperliens de document, donc à ce moment-là on n'a pas à demander aux détenteurs de documents la permission. Ça, c'est une manière qui est, autrement dit, qui est facile et rapide, parce que des fois, ça peut prendre des mois pour avoir les droits d'auteur.

10 Donc, s'il y avait d'autres informations, d'autres documents que vous voulez porter à notre attention, à ce moment-là vous êtes le bienvenu.

M. UGO LAPOINTE :

15 O.K., parfait. Et surtout, n'hésitez pas, si vous avez des questions, ça va nous faire plaisir d'y répondre. Merci.

LE PRÉSIDENT :

20 Très bien. Je vous remercie. Bonne soirée.

M. UGO LAPOINTE :

25 Au revoir.

LE PRÉSIDENT :

30 Je vais maintenant inviter notre deuxième participant. Alors, en fait, ils sont deux. Donc, j'invite la MRC de Caniapiscou et la Ville de Fermont à venir faire une présentation. Donc, j'ai le nom de M. Jimmy Morneau. Alors, j'invite M. Morneau à s'avancer. Est-ce qu'il est ici ce soir? En tout cas... on les a inscrits. Nous avons communiqué avec eux très récemment. Donc, peut-être qu'ils ont un retard.

35

M. JOËL MARQUIS

LE PRÉSIDENT :

40 À ce moment-là, on va aller du côté téléphonique, voir si on peut rejoindre M. Joël Marquis. Et si

les gens de la MRC se présentent plus tard, on va les passer. Donc, on va attendre la communication. Ce qu'on a essayé de faire, c'est qu'on a essayé d'alterner des présentations sur place avec des présentations téléphoniques.

5 Bonsoir M. Marquis.

M. JOËL MARQUIS :

10 Bonsoir, monsieur le Commissaire.

LE PRÉSIDENT :

15 Alors, bienvenu à l'audience publique, même si vous n'êtes pas présent ici. Alors, sans plus tarder, je vous donne la parole. Je rappelle, donc, on demande aux gens de faire un résumé de leur mémoire en 15 minutes, et après ça on peut échanger avec les gens. Alors, je vous donne la parole.

M. JOËL MARQUIS :

20 O.K. D'accord, monsieur le Commissaire.

 Dans les débuts de mon mémoire, j'évoque les questions du PGMR, du Programme de gestion des matières résiduelles du gouvernement provincial. J'évoque aussi la question des 3RVE, c'est-à-dire la réutilisation, la valorisation et la récupération des matières résiduelles.

25 Ensuite, je donne certains exemples. Je compare les mines de Fire-Lake, Schefferville, Mont-Wright et aussi lac Jeannine (Gagnon) dans l'histoire minière. Les raisons qui ont amené à déplacer les dompes, c'est-à-dire les dépôts de moraine, les dépôts de résidus miniers. Les raisons qui ont amené à les déplacer et les raisons qui ont amené à les mettre si proches des installa... du puits d'extraction.

30 Au travers du texte, je vous présente certaines interrogations directes. Ensuite, je donne certains exemples de mon expérience, que j'ai travaillé dans un laboratoire d'analyse d'échantillons de mine, et lorsqu'on a été appelé à analyser des échantillons de Schefferville en 2014, et les échantillons que je soumettais à ma machine étaient du téling, entre autres. Il y avait quelques morceaux de muck, mais il y avait aussi du téling direct.

35 Ensuite, je me pose la question, bon, directement, moi ce qui m'intéresse beaucoup dans ce dossier des bassins de Mont-Wright, c'est la restauration du lac Jeannine. Je me dis : bon, O.K., on pense au lac Jeannine, on veut inonder la région pour en faire un lac de plusieurs hectares. On pense beaucoup au tourisme de la pêche, puis l'idée était un peu empruntée aux États-Unis. Parce que

40

beaucoup de mines aux États-Unis ont été inondées afin de sécuriser les lieux, quoi, puis d'ouvrir ça accessible au tourisme de la pêche.

5 Moi, je me pose la question par rapport à la gestion de matières résiduelles. D'abord, dans un premier temps, je définis... je vous démontre que les résidus du... de concentration sont des matières résiduelles, qu'il est possible de faire quelque chose avec. J'amène l'exemple de ce qui s'est fait dans la région de l'amiante, en Beauce, qui, aujourd'hui, Alliance Aluminium -- Alliance Magnésium vont récupérer 200 millions de tonnes du 800 millions de tonnes de *scrap*, de *waste* existant présentement comme dépôt minier en Beauce. Justement, cet article-là, je vous l'ai transmis en annexe.

10 Suite à ça, moi, je me pose la question, au lieu de penser à inonder le téling de Mittal, à sceller et d'en faire une... de le végétaliser et de l'oublier là, pourquoi ne serait-il pas possible de penser à le récupérer, à le réutiliser? À le sortir de là, en fait. Avec les chiffres comparativement à la Beauce, je pense qu'il y a un potentiel à aller chercher à Gagnonville, au lac Jeannine.

15 Comment je le sors de là? À l'origine, Gagnon a été montée par la route. Il y a une route entre Port-Cartier et Gagnon qui a été installée. Suite à ça, ils ont installé la voie ferrée sur cette même route. Aujourd'hui, suite à la fermeture, la voie ferrée a été retirée. Mais je suis à peu près sûr qu'un opérateur puis un *grader* sont capables de modeler une route carrossable entre lac Jeannine et Love, la station, la boucle de station située à un point de jonction entre Mont-Wright, Port-Cartier et lac Jeannine. C'est à 20 32 kilomètres de lac Jeannine.

25 Et je pense qu'il est pensable de repasser le téling dans un système de spirale précédé d'un tamis, et à la rigueur, d'utiliser une dragline pour la portée de travail. D'après ce que j'ai pu voir, avec une dragline, on est capable de traiter jusqu'à... d'aller chercher jusqu'à 300 000 tonnes de terrain par jour. Au bout de trois ans, le téling de Gagnonville est tout traité, et on est allé chercher plusieurs millions de tonnes. Je crois que c'est une chose plausible et faisable.

30 Je n'ai pas donné verbalement tous les détails, mais vous trouverez beaucoup plus de détails dans mon mémoire, et je suis certain que vous l'avez déjà lu.

 Merci, monsieur le Commissaire.

35 **LE PRÉSIDENT :**

 Oui, je vous remercie. À la première partie de l'audience publique, d'ailleurs, on avait posé une question au ministère des Ressources naturelles, à savoir par exemple au lac Jeannine, même s'il y avait recouvrement végétal qui était fait par-dessus les résidus, que ça n'empêchait pas éventuellement, là, un promoteur qui était intéressé d'aller... de pouvoir aller les mettre en valeur.

C'était quoi votre réaction, à ce moment-là? Parce que j'essaie de comprendre votre intérêt, mais aussi vos préoccupations. Si le ministère des Ressources naturelles nous dit : « Ça peut être envisagé, même s'il y a eu restauration d'un site minier », à ce moment-là est-ce que vous trouvez ça positif, cette réponse-là du ministère?

5

M. JOËL MARQUIS :

C'est que si on regarde le plan qui a été présenté, on se rend compte que le... l'amoncellement de téling va être une île au centre du lac. L'amoncellement va être entouré d'eau. Alors, ça va être plus complexe d'aller le chercher une fois qu'il est inondé -- qu'il est... comment... qu'il est isolé quand présentement il est accessible.

10

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, vous estimez que ça serait... ça pourrait être une entrave. Parce que c'est sûr que le promoteur veut faire de la restauration, et aussi il veut faire de la compensation pour l'habitat du poisson, mais il en demeure... O.K., on va voir. Pour l'instant, pour moi, ça reste... je ne dis pas que c'est impossible, mais ça reste... pour l'instant, on n'a pas de promoteur qui a officiellement manifesté un intérêt. Puis entre-temps, bien on a pu voir, même, sur Internet, là, le promoteur a donné, autrement dit, des vidéos. On voit que l'environnement dans ce coin-là est quand même assez perturbé, malgré que ça fait plusieurs années que les opérations ont cessé, donc est-ce que vous dites...

15

20

M. JOËL MARQUIS :

Ah oui, c'est...

25

LE PRÉSIDENT :

... il ne faut rien faire, il ne faut pas faire de restauration entre-temps, au cas où que quelqu'un voudrait mettre ça en valeur?

30

M. JOËL MARQUIS :

C'est sûr qu'actuellement, il y a énormément de ferrailleurs à titre personnel qui vont fouiller au lac Jeannine. J'en entends parler autour de moi, puis depuis 15 ans ça n'arrête pas. Il se sort énormément de ferraille de là.

35

C'est sûr que comme on dit, en inondant la zone, c'est certain qu'il n'y a plus de... il n'y a plus personne qui va jouer là, puis à quelque part ça sécurise le site, oui, comme vous dites.

40

LE PRÉSIDENT :

5 Nonobstant le projet d'ArcelorMittal, là, de faire de la restauration là, c'était déjà dans les cartons du ministère des Ressources naturelles de faire de la restauration à cet endroit-là. Ça fait qu'on est un peu dans une situation comme ça à l'heure actuelle, c'est-à-dire on a un endroit qui est dégradé, est-ce qu'on prend l'opportunité de le restaurer? C'est un peu ça l'enjeu pour lequel... sur lequel on doit regarder, nous de notre côté, là. On n'est pas insensible à votre argumentaire, mais d'un autre côté, c'est une occasion aussi pour l'environnement, là, qu'il y ait de la restauration dans ce secteur-là.

10 **M. JOËL MARQUIS :**

C'est sûr, comme j'ai exposé...

15 **LE PRÉSIDENT :**

C'est sûr qu'on va regarder la dynamique de tout ça, bien entendu, mais je veux essayer de vous donner l'heure juste, à ce moment-là. Parce que l'enjeu, ça reste un enjeu de restauration également. Mais on va essayer de voir plus en détail si effectivement ça pourrait compromettre une éventuelle mise en valeur des résidus.

20 **M. JOËL MARQUIS :**

25 Parce que moi, j'imagine... parce que présentement, au niveau du lac Bloom, au niveau des interventions du lac Bloom qui sont à Fermont, il y a des lacs qui sont asséchés pour pouvoir aller chercher le fer qui est dessous. Mais si on noie lac Jeannine, c'est une opération qui est double. Parce qu'on va être appelé... en tout cas, le moment venu, on va être contraint de noyer -- d'assécher une fois de plus le lac pour avoir accès au gisement.

30 **LE PRÉSIDENT :**

35 C'est ça qui pourrait se produire. C'est sûr qu'à ce moment-là, un promoteur se retrouverait encore en situation de devoir faire des compensations, avec la nouvelle loi, là, sur la protection des milieux humides. Alors, c'est sûr que ça impose de nouvelles contraintes à des promoteurs, là, quand ils doivent empiéter sur des milieux humides, donc ils doivent compenser, soit par un projet ou... la tendance est plutôt à verser dans un fonds de compensation à ce qu'il y ait des projets pérennes qui sont mis en valeur.

40 Ça fait partie de la dynamique maintenant, c'est bien certain, mais d'un autre côté, comme je vous dis, il faut regarder qu'est-ce qui se passe au lac Jeannine, donc s'il faut faire de la restauration, il faut en faire. Maintenant, est-ce que ça va empêcher une éventuelle mise en valeur de résidus? Ça,

c'est une autre question. Et la question aussi se pose, comme vous le mentionnez dans votre mémoire, également pour le Mont-Wright, éventuellement. Ça va dépendre comment le promoteur va faire la fermeture de ses installations.

5 Mais je pense que votre idée n'est pas mauvaise. Effectivement, dans l'amiante, bon, on sait que dans le temps, on avait eu le projet Magnola. Ça n'a pas marché. Maintenant, il y a des gens qui veulent revenir encore dans la région de Danville pour mettre en valeur les... extraire du magnésium, je pense, encore. Bon. C'est sûr qu'il y a un potentiel théorique qui n'est pas à négliger.

10 **M. JOËL MARQUIS :**

O.K.

15 **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :**

Merci, M. Marquis.

20 Juste peut-être pour préciser quelque chose, est-ce que ce que vous demandez, c'est de commettre une évaluation, des études au lac Jeannine, pour voir s'il y a des produits dérivés au fer, dans les résidus ou? C'est quoi exactement que vous recherchez? Parce qu'en lisant votre mémoire à la page 3, je me demandais exactement ce que vous souhaitez et... voilà.

25 **M. JOËL MARQUIS :**

Vous dites que...

30 **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :**

Parce que vous avez parlé des universités, de...

35 **M. JOËL MARQUIS :**

Oui, c'est qu'au niveau...

40 **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :**

... de chaires de recherche, est-ce qu'on leur a confié des travaux puis...

M. JOËL MARQUIS :

5 Au niveau de la Beauce, il y a énormément d'universités qui seront liées au projet dans la question... pour la gestion de ce... du résidu minier. Au niveau de... dans les mines de fer, dans le cas de Mont-Wright et de Mont... lac Jeannine, je me demande : est-ce qu'il y a des universités quelque part qui essaient de gérer les sédiments de... les bassins de sédimentation autrement que comme un résidu? Le voir comme une matière première à partir de laquelle il y a de quoi à faire. Parce qu'actuellement, ce que j'entends, lorsqu'on parle de bassin de sédimentation, c'est que le téling c'est un résidu vide, qu'il n'y a plus rien à faire avec, mais moi, je ne suis pas certain. Il me semble qu'il y a
10 quelque chose... il y a un potentiel, il doit y avoir un potentiel à aller chercher là.

LE PRÉSIDENT :

15 Alors, c'est très bien, M. Marquis. Nous vous remercions pour votre mémoire et on va...

M. JOËL MARQUIS :

20 Je vous remercie, monsieur.

LE PRÉSIDENT :

25 ... on va continuer à regarder ça.

M. JOËL MARQUIS :

30 D'accord. Bonne soirée.

LE PRÉSIDENT :

35 Alors, bonne soirée.

Maintenant, nous allons inviter M. Steve Dubé. M. Dubé n'est pas ici ce soir non plus?

Maintenant, alors ça veut dire, nous allons passer du côté du téléphone. Est-ce qu'on est... sauf que là, on est un peu en avance dans l'horaire pour notre prochain participant qui sera au téléphone. Sinon, on peut prendre une pause. Si M. Croteau a besoin de temps, on peut prendre une pause d'une quinzaine de minutes.
40

M. YVAN CROTEAU — RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES GROUPES ÉCOLOGISTES

LE PRÉSIDENT :

5 Alors, on m'indique que M. Croteau du Réseau québécois des groupes écologistes est présent.
Alors, nous allons procéder avec la présentation du mémoire de M. Croteau.

 Alors, bonsoir M. Croteau.

10 **M. YVAN CROTEAU :**

 Bonsoir, monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

15 Oh! là, je vous entends mal. Attendez un instant. Pouvez-vous parler encore?

M. YVAN CROTEAU :

20 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

25 Si vous êtes capable de vous rapprocher, je vous entends vraiment faiblement.

M. YVAN CROTEAU :

30 Oui, je suis pas mal proche. Je vais... j'ai un deuxième téléphone sans fil, je vais l'essayer,
peut-être que l'autre fonctionne mieux.

LE PRÉSIDENT :

 Essayez encore. C'est un peu mieux, là. On vous entend un peu plus.

35 **M. YVAN CROTEAU :**

 Est-ce que vous m'entendez mieux? Est-ce que c'est mieux?

40

LE PRÉSIDENT :

On vous entend mieux.

5 **M. YVAN CROTEAU :**

Bon. Est-ce qu'on essaie ça comme ça?

10 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Allons-y comme ça.

M. YVAN CROTEAU :

15 Alors, j'ai rajouté à mon mémoire un petit mot de bienvenue que je n'avais pas mis dans le mémoire directement. En fait, je salue la commission et le RQGE remercie les commissaires, les représentants de l'entreprise, les représentants du gouvernement de nous accorder du temps pour écouter notre mémoire.

20 Actuellement, je suis présentement délégué et bénévole auprès du RQGE sur les dossiers miniers et forestiers. Dans le passé, j'ai occupé divers postes, dont celui de président, de vice-président et d'administrateur du Réseau.

25 Je veux saluer aussi les Premières Nations qui sont présentes sur le territoire parce que le Réseau collabore activement avec les Premières Nations aussi et reconnaît leurs droits sur leurs territoires ancestraux. Nous remercions aussi les citoyens et résidents de Fermont de me permettre et de participer à cette commission en écoutant ce que nous avons à dire, les messages que nous avons à leur partager. Nous reconnaissons l'importance de la Ville de Fermont pour la population, mais aussi que le territoire peut représenter pour eux.

30 Je vais commencer ma présentation. Ma présentation, je l'ai... je vais seulement lire des parties du mémoire que je vous ai transmis.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

M. YVAN CROTEAU :

40 Puis je m'imagine que vous allez avoir des questions concernant l'ensemble du mémoire.

Je vais vous présenter le RQGE. Le RQGE, c'est le Réseau québécois des groupes écologistes. Il est actif depuis 1982.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

5

Début de la phrase, à la page 1: « Le Réseau est un lieu de réseautage... »

Fin de la phrase, à la page 1: « [...] notre avenir dans tous les territoires du Québec. »

Je débute mon mémoire : « Le contexte des villes mono-industrielles prises en otage ».

10

Pour le bénéfice de la Commission puis des auditeurs, le Réseau présente un mémoire qui est davantage global par rapport aux enjeux miniers. On n'a pas pu... on n'avait pas les ressources pour analyser de façon très détaillée les enjeux du projet tel que présenté.

15

Parmi les enjeux de villes mono-industrielles...

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 1: « D'une population de 2900... »

20

Fin de la phrase, à la page 2: « [...] respecter les quatre grands principes suivants. »

Le premier, un projet planifié... normalement, le projet de... on s'attendait que dans la proposition du promoteur, ces quatre principes-là ressortent clairement. 1), le premier principe, c'est...

25

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 2: « Un projet planifié et coordonné qui mise sur le partenariat... »

Fin de la phrase, à la page 2: « [...] par la mise en place de la Société du Plan Nord. »

30

Ce qui a été fait, le dernier point.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 2: « Une perspective de développement durable... »

35

Fin de la phrase, à la page 2: « [...] faiblesse des réponses des experts gouvernementaux. »

O.K. Dans ce chapitre-là... je vais le lire quand même cette partie-là.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

40

Début de la phrase, à la page 2: « Le RQGE est né peu après la création du BAPE... »

Fin de la phrase, à la page 3: « [...] ne peuvent être précisées par les auteurs des questions. »

Le point suivant : « L'absence du fédéral ».

Bien que nous l'avons demandé dans notre lettre de demande d'audience, le fédéral n'a pu être présent pour ces audiences.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 3: « Nous croyons que le gouvernement du Québec... »

Fin de la phrase, à la page 4: « [...] quelles que soient leurs ampleurs. »

On a un chapitre sur : « Les questions non répondues ou mal répondues. »

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 4: « Nous avons adressé quatorze questions... »

Fin de la phrase, à la page 5: « [...] formulées dans ce mémoire. »

Un des derniers chapitres...

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 5: « Un changement de paradigme... »

Fin de la phrase, à la page 5: « [...] aux décisions qui les concernent. »

Je vais laisser aux lecteurs le soin d'aller lire la citation, pour sauver du temps. Je vais terminer ce chapitre-là en évoquant un certain nombre de ruptures qui sont en train de se produire à l'échelle planétaire, qui doit être pris en compte dans l'évaluation des projets. Le Réseau considère qu'il y a actuellement une rupture écologique, qu'il y a une rupture technologique, qu'il y a une rupture structurelle des organisations, qu'il y a aussi une rupture économique et qu'il y a une rupture philosophique.

Nous invitons la commission à réfléchir sur les énoncés d'un expert en prospective, qui sont considérés comme vrais par une part de plus en plus grande de la population. C'est une citation qui vient d'un prospectiviste qui se nomme Marc Halévy, qui exerce en France.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 5: « Ceux qui disent que la crise systémique... »

Fin de la phrase, à la page 5: « [...] induisent un saut de complexité. »

Dans les projets puis notre façon de les comprendre.

« La richesse ne vient plus ni du travail ni du capital, mais de l'intelligence. »

Le chapitre suivant traite de la restauration des parcs à résidus miniers.

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, M. Croteau, vous êtes rendu à votre 15 minutes. Je vais vous demander de conclure...

M. YVAN CROTEAU :

C'est parfait.

LE PRÉSIDENT :

... par équité pour tous les participants.

M. YVAN CROTEAU :

C'est bien. Ma conclusion va être la suivante, pour le Réseau ce projet est une occasion non seulement pour faire mieux, mais pour faire bien. Bien que cela exigera un changement radical pour prendre en compte les enjeux de nordicité liés au territoire, à la territorialité et à la territorialisation, il faudra que le gouvernement convienne d'un cadre de référence propre à la nordicité, conçu en collaboration étroite avec les populations locales et les autorités respectives. Cela n'existe toujours pas. L'attrait du Nord ne doit plus être défini que par ses attraits économiques, mais il devra être défini par des seuils qui assureront un équilibre entre les capacités du territoire à soutenir un certain niveau de développement et les capacités sociétales.

Comme nous le rappellent plusieurs aînés des Premières Nations, le respect, l'entraide et le partage devront figurer en avant-plan des engagements. Cela devrait être des valeurs à considérer comme pratique professionnelle éthique ayant force de contrat moral, et traduit dans des engagements réels, bien planifiés.

Un tel projet ne pourra se réaliser sans une contribution réelle et significative des membres des Premières Nations, et de leur autorité respectives. Ils ont des connaissances qui devront être mises de

l'avant et qui ont montré que depuis des temps immémoriaux, ils ont su occuper leurs territoires de manière durable.

Merci de votre attention.

5

LE PRÉSIDENT :

Merci, M. Croteau.

10

J'aurais une question. C'est en page... sur la deuxième page du texte de votre mémoire, c'est le paragraphe qui dit... vous dites :

15

« Pour s'assurer du respect de ces quatre principes dans le projet d'agrandissement -- donc qui nous occupe -- nous invitons la commission à demander au gouvernement de définir des critères, des indicateurs et des cibles déterminés en concertation avec les communautés autochtones et allochtones concernées. »

Ce serait quoi les exemples de critères et d'indicateurs et de cibles que vous pouvez nous donner?

20

M. YVAN CROTEAU :

25

Juste pour répondre à cette question-là, il y a actuellement une table des partenaires qui est toujours fonctionnelle, là, pour réaliser le Plan Nord, puis cette table-là doit évaluer les paramètres qui vont permettre de... justement, de concilier la conservation et le développement du territoire.

30

Le gouvernement s'est engagé à protéger 50 % du territoire, puis la table des partenaires doit en arriver à un plan d'action qui va justement préciser quels vont être les seuils que l'industrie et les communautés qui se développent dans le Nord vont devoir respecter.

35

L'un des seuils que le gouvernement a fixés, c'est celui du 50 %. Le Réseau a critiqué cette approche-là parce qu'on pense que, de facto, le territoire est tellement grand que probablement que 80 % du territoire ne sera jamais touché dans les 100 prochaines années. Ça fait que l'approche de conservation, pour nous, n'est pas la meilleure.

40

Un des principes que nous, on pense qu'on devrait introduire, c'est celui de renverser le fardeau de la preuve, c'est-à-dire que c'est au promoteur de faire la démonstration que son projet, il n'est pas néfaste pour le développement futur du territoire, en respect évidemment des paramètres sociaux, des Premières Nations et de l'environnement.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Merci, M. Croteau.

5 J'aurais aussi une petite précision à vous demander. Dans votre mémoire, le chapitre sur la nature du projet non durable, premier paragraphe, la toute dernière ligne, vous évoquez un peu en filigrane l'absence de garantie en dehors des montants qui sont liés aux assurances et à la restauration. À quelle garantie pensez-vous?

10 **M. YVAN CROTEAU :**

Bien moi, je pense que les entreprises, de plus en plus, à cause des engagements du gouvernement, on voit qu'au niveau de la réglementation, on voit qu'au niveau des inspecteurs que le gouvernement a à sa disponibilité, on voit des ressources qu'il fournit au ministère de l'Environnement pour faire la surveillance.

15 Le gouvernement est dans un processus de désengagement, puis il veut entrer dans un processus de partenariat pour partager les responsabilités sociales et environnementales sur le développement. Ça fait que les entreprises qui disent que nous, on respecte la réglementation, qu'on respecte les montants, ceci, cela, c'est bien. Cependant, ça ne respecte pas les engagements moraux que le gouvernement, lui, s'était engagé pour s'assurer que les communautés ont ce qu'il faut et que les pratiques sont adéquates. Ce qui suppose que l'industrie doit, elle, s'engager davantage à honorer des, je dirais, des promesses morales par rapport à ce qu'elle... en fait, sur les... en fait, elle doit s'engager dans des contrats moraux avec les communautés locales sur le développement futur du territoire. C'est

20 sûr que ce n'est pas elle qui doit prendre tout en charge, toutes les responsabilités que le gouvernement avait, mais proportionnellement à la richesse qu'elle crée, moi, je pense qu'elle doit aller plus loin dans ses engagements envers la Ville de Fermont.

25 **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :**

30 Merci, M. Croteau, mais ça me fait revenir un peu en arrière à une réponse que vous venez d'apporter. Vous dites que le type de garantie que vous recherchez, ce type de garantie là est absent, et que ça donne l'impression que le gouvernement est en partenariat avec les promoteurs. Si j'ai bien compris, hein, peut-être que j'ai échappé un épisode de votre explication. Mais n'est-ce pas ce que vous

35 recherchez en parlant tantôt des quatre principes liés au Plan Nord, qui parlent de partenariat, et vous disiez que ce n'est pas très clair, que ce n'est pas très précis, ce n'est pas la même chose? Ou c'est... il y a une différence entre le processus de partenariat que vous évoquez, lié à la forme de garantie que vous exigez, et le partenariat que vous attendez qu'on retrouve dans le projet, qui est déjà énoncé dans les quatre principes du Plan Nord?

40

M. YVAN CROTEAU :

5 O.K. C'est que les quatre principes devaient se faire... de peut-être un cadre de référence à tous les promoteurs qui veulent développer le Nord-du-Québec. Ce cadre de référence là, il est
10 actuellement... évidemment, il est incomplet puis qu'il est encore en construction malgré les premières annonces du Plan Nord. Ce qui fait que les entreprises, elles n'ont pas de cadre de référence pour s'impliquer davantage auprès des communautés avec lesquelles elles doivent intervenir. Ça fait que moi, ce que je dis, c'est que j'invite les entreprises à être proactives dans la démarche souhaitée par le gouvernement pour respecter les quatre principes, puis à proposer à la communauté des actions
15 précises, mesurables sur ces quatre principes-là, que je ne n'ai pas vus, là, dans les documents que j'ai pu consulter avec le temps que j'avais.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

15 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

20 Alors, M. Croteau, merci pour la présentation du mémoire que vous avez faite au nom du Réseau québécois des groupes écologistes.

M. YVAN CROTEAU

25 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, nous allons poursuivre avec vous pour votre présentation à titre personnel d'un mémoire. Alors, je vous donne la parole encore une fois.

30 **M. YVAN CROTEAU :**

Merci beaucoup, monsieur le Commissaire. Je vais... j'essaie de retrouver mon mémoire, là. O.K. Il est ici. C'est parfait.

35 En premier lieu, je vais me présenter. C'est un mémoire personnel à titre de citoyen. Pour le public, je voulais dire au public que le Nord-du-Québec, je le connais beaucoup. J'ai demeuré à Joutel, qui est une ville qui est disparue. J'ai déjà travaillé à Caniapiscau au début de ma carrière comme pompier forestier. J'ai côtoyé les Cris de Fort-Georges et certains Inuits aussi parce que j'ai travaillé dans des camps au nord de LG2. J'ai demeuré en Abitibi principalement, mais j'ai beaucoup, beaucoup
40 côtoyé le Nord-du-Québec, et aussi, j'ai une expérience dans le domaine minier parce que j'y ai travaillé

en exploration minière dans des mines souterraines. Alors... puis donc, j'ai une expertise, là, par appel -- parallèle à mon expertise qui est davantage en foresterie.

5 Ceci dit, si la population veut me connaître davantage, elle peut aller lire en... j'ai mis ma biographie à la fin de mon mémoire personnel pour... en tout cas, pour alimenter leurs réflexions si elle a besoin. Ou si vous avez, les commissaires, des questions particulières, ça va me faire plaisir d'y répondre aussi.

10 Voici, mon mémoire se déroule ainsi. Il va être un peu plus court que l'autre.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 1: « Le contexte. Les populations locales soumises... »

Fin de la phrase, à la page 1: « [...] et pour bien d'autres régions ressources. »

15 Une citation qui est prise dans une étude, là, de recherche en sociographie -- « Aujourd'hui... » -- qui a été faite en 2017.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

20 **Début de la phrase, à la page 1: « Aujourd'hui, le Plan Nord est présenté... »**

Fin de la phrase, à la page 2: « [...] liés au fardeau de la charge. »

25 Je vais vous laisser... les lecteurs lire les cinq niveaux.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 2: « Il y a plusieurs ordres professionnels dont l'ordre... »

Fin de la phrase, à la page 3: « [...] qu'on construit sa crédibilité. »

30 On sort souvent l'affirmation de : personne n'est tenu à l'impossible. Souvent parce qu'on veut éviter d'approfondir les réflexions.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

35 **Début de la phrase, à la page 3: « Et pour convaincre on ne peut ignorer... »**

Fin de la phrase, à la page 3: « [...] le contexte et les intérêts de chacun. »

40 Là, je fais une citation de Gilles Paquet.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 3: « Cette dimension "relationnelle" de la socioéconomie... »

Fin de la phrase, à la page 4: « [...] Merci de votre attention. »

5

Fin du mémoire.

LE PRÉSIDENT :

10

Merci, M. Croteau.

Juste avant votre conclusion, vous avez tout à l'heure parlé de trois niveaux de variables, là, les variables physiques, les variables intellectuelles et les variables perceptuelles. Donc, vous dites que ce sont les variables les plus négligées, ce sont les variables perceptuelles. Est-ce que vous pourriez nous donner des exemples de ces variables-là?

15

M. YVAN CROTEAU :

Un des exemples, c'est par exemple le fait qu'on n'introduit pas... en fait, que les populations -- la population en général a des niveaux de perception différents par rapport à ce qui va s'en venir. Si on prend l'exemple des changements climatiques, chacun va dire : « Bien, ça va être bénéfique dans mon secteur parce que ceci, cela. » Puis le gouvernement reçoit toute une panoplie de commentaires, de réflexions, d'analyses, et tout ça, et évidemment du... qui provient aussi du lobby, qui fait en sorte que globalement, quand le gouvernement retient une décision, il la prend principalement en fonction des perceptions et non pas des conclusions du milieu scientifique formel avec des preuves à l'appui. Ça fait que moi, en tout cas, ce que je pense, c'est qu'on va devoir se préoccuper de ce niveau de perception là dans la prise de décision parce qu'il y a une influence, qu'on le veuille ou non.

20

25

La même chose pour un chercheur. Quand le chercheur fait une recherche dans un domaine, le chercheur, il respecte un protocole extrêmement rigoureux, et ceci, et cela. Mais quand il fait le choix de ses hypothèses de travail, là on tombe dans ses perceptions, dans le contexte dans lequel le chercheur se trouve pour étudier tel aspect de telle problématique ou telle autre. Puis là aussi, le chercheur, s'il avait été plongé dans un autre contexte, probablement qu'il aurait vérifié un autre type d'hypothèse avec les mêmes paramètres, là, que la science l'oblige à respecter. Ça fait que cette question-là de perception est mal saisie, puis elle influence énormément de décisions qui vont avoir un impact grandissant.

30

35

Puis une des preuves qu'on n'en a pas tenu compte, c'est qu'on parle de développement durable depuis plus de 30 ans, puis on n'est pas capable d'avoir d'exemples d'un pays, d'une région qui a... qui est embarqué dans le développement durable de façon réelle. Ça fait que tout se joue en fonction

40

M. PASCAL MICHAUD

LE PRÉSIDENT :

5 Donc, maintenant, je vais inviter M. Pascal Michaud à s'avancer à la table des intervenants.

 Alors, bonsoir M. Michaud.

M. PASCAL MICHAUD :

10 Bonsoir. Premièrement, je vais faire une petite présentation par rapport à qui je suis. Mon nom est Pascal Michaud. Je suis un natif résident de Fermont. Mon père, mon père est arrivé ici à l'âge de six ans dans le... à Gagnonville. Son père était venu travailler. Je suis la troisième génération de Michaud qui travaille pour la compagnie Québec Cartier, auparavant, au lac Jeannine, ensuite
15 Fire-Lake, puis maintenant Fermont.

 En étant natif résident, c'est sûr que j'ai certaines préoccupations en... si jamais le projet n'est pas résolu et que... si ça ne passe, dans le fond, vers où on va s'en aller. Moi, c'est ça mes préoccupations. Je comprends toutes les préoccupations environnementales envers la faune et, et cetera, et cetera,
20 mais moi, mes préoccupations à moi sont : si jamais le projet ne passe pas, vers où on s'en va? Ça fait que suite à ça, je vais vous lire un peu ce que j'ai écrit. Je m'excuse, je ne suis pas trop habitué à ce genre de choses là.

LE PRÉSIDENT :

25 Aucun problème.

M. PASCAL MICHAUD :

30 Donc, je vais vous lire, là. Je vous ai fait un petit résumé, là. Je vais faire la lecture un peu.

 Bonjour. J'ai décidé de m'intéresser à cette commission du BAPE car je travaille pour ArcelorMittal depuis maintenant plus de deux ans. Je suis un natif résident, comme je vous le disais tantôt, de Fermont, et la Ville de Fermont est directement reliée à la mine du Mont-Wright, bien entendu,
35 qui est opérée par ArcelorMittal.

 Fermont est une ville minière incroyable, fondée en 1974. En 2016, on y comptait environ 2 474 habitants, dont 90 % des familles, on ne se le cachera pas, travaillent pour ArcelorMittal. Les pères de famille et certaines mères de famille aussi, ce qui est très important, selon moi, aussi, dans le calcul. Ce
40 qui me fait réfléchir sur l'avenir de la pérennité de la ville, ma ville chérie.

Pourquoi je vous parle de ces faits à l'instant? C'est que le tout est directement lié. La mine en action amène une ville qui continue de briller dans le Nord québécois, bien entendu. Sans mine, on va devenir un Schefferville ou même aussi un Murdochville, une ville fantôme ou une ville qui s'est éteinte, malheureusement, dû à une fermeture minière, ce qui me touche, ce qui me touche énormément.

5

C'est sûr que la production... la production minière d'ArcelorMittal, avec leurs usines de transformation aussi à Port-Cartier, qui est directement lié à nous autres. Puis ensuite, on a la scierie de Contrecoeur qui est aussi reliée directement à nous. Si le projet ne se *résolu*... si le projet n'a pas lieu, on parle de directement 10 000 emplois qui va être touché dès 2023. Ce qui m'amène à me poser des questions qui va suivre.

10

Si nous n'acceptons pas le projet... le projet, la mine devait cesser ses opérations en 2023, comme je le disais, selon les expertises, et c'est ainsi que je vois les répercussions à la fermeture de la mine. Peu à peu, les emplois vont disparaître, ils vont s'éteindre. On parle de plusieurs travailleurs à travers le Québec, parce qu'aussi, on a des *fly-in, fly-out*, ce qui est du monde de l'extérieur du Québec qui viennent travailler ici. On parle d'environ 400 travailleurs, si je ne m'abuse, d'à travers le Québec. On l'a vécu avec le lac Bloom, 400-500 emplois, des pertes d'emploi, puis ça a eu un impact économique. Ça fait que je pense à ça aussi. À travers le Québec, ça va être un impact économique si on décide de ne pas aller avec le projet.

15

20

Puis on parle aussi de Fermont. Fermont, on disait 2 400 familles -- 2 400 personnes qui résident, donc si on ne va pas de l'avant avec le projet d'agrandissement du bassin de résidus, on parle de 2 400 personnes qui vont devoir se relocaliser.

25

Fermer... toute la logistique de fermer une mine, fermer... démanteler l'usine, démanteler la mine, démanteler la ville, ainsi que Port-Cartier, parce que Port-Cartier est aussi reliée par rapport au Mont-Wright, puis on a l'usine de bouletage qui est là, ainsi que le port. Port-Cartier vit à 80 % de l'industrie minière qui est aussi reliée directement.

30

Donc, quand on fait tous les calculs, on s'aperçoit qu'il y a de graves conséquences qui peuvent venir suite aux rejets du projet d'agrandissement. C'est mes préoccupations. On parle aussi de la track de chemin de fer qui a 260 000 de track qui relie Port-Cartier et le Mont-Wright, qui va falloir aussi envisager de démanteler. On a l'usine de Contrecoeur qui comprend beaucoup de travailleurs aussi, qu'il ne faut pas se méprendre. Si on n'accepte pas le projet, on s'en va vers toutes ces pertes d'emploi là. On parle d'environ 10 000 emplois, en tout et partout, là, rattachés et non... directement et indirectement.

35

Donc, tout ça pour dire que 10 000 emplois au Québec, à grande échéance sur la Côte-Nord, feraient d'énormes dommages. Donc, ce qui m'amène un peu vers ma conclusion. Je ne prendrai pas tout le temps de la commission, là, j'y vais court.

40

5 Ce qui m'amène un peu vers ma conclusion, c'est que je tiens à dire que je ne suis pas insensible envers l'environnement, la faune et la flore parce que je suis un petit gars du Nord, puis un petit gars du Nord, on a été élevé avec la chasse, la pêche, le plein air. Ce que je fais avec mes enfants, la quatrième génération de Michaud qui réside dans le Nord-du-Québec. Puis on adore, on adore la région, on adore la faune, puis ça me touche. Je tiens à ce qu'ArcelorMittal le fasse bien. S'ils font leur projet, je suis certain qu'ils vont s'investir à 100 % pour réussir à réaliser ça avec un impact environnemental faible.

10 Puis aussi, ce que je veux apporter, ce qui me rend particulièrement enthousiaste envers le projet, c'est nos travailleurs. Nos travailleurs, on a une logistique incroyable pour grandir dans la compagnie, que je vais vous épargner la totalité de la logistique, là. Mais pour grandir dans la compagnie, ça prend de l'ancienneté puis de l'expérience, puis généralement, tous les travailleurs qui sont au bassin à résidus, c'est des hommes d'expérience. On a des gars comme, je vais le nommer, Carol Cantin, qui a 33 ans d'expérience au niveau de la compagnie, puis qui est un travailleur au parc à résidus, et plusieurs autres qui ont 29, 28 ans d'expérience. C'est des hommes à qui que la compagnie n'ont pas peur de se référer, puis de poser des questions, puis de travailler avec eux.

15 Puis ils ont parlé aussi de leur projet d'intervention, leur plan d'intervention puis tout ça, puis c'est ce qui me fait croire qu'ArcelorMittal démontre du bon vouloir de faire les choses comme il se doit. Alors, j'appuie, j'appuie leur démarche, puis surtout, je demande à la commission et à tous ceux qui vont être impliqués là-dedans de penser à tout ce qui pourrait arriver si jamais on décide de ne pas aller de l'avant avec le projet. Je pense que c'est important.

LE PRÉSIDENT :

25 Alors, je vous remercie pour votre témoignage. C'est important de mentionner... on voit, là, tout à l'heure, M. Croteau a fait allusion au Plan Nord. Donc, le gouvernement a des intentions, donc, de continuer à développer le Nord par le Plan Nord. Donc ça, c'est une intention assez claire du gouvernement.

30 On sait qu'ArcelorMittal, c'est un projet complexe. Ici, ce qui est soumis à l'examen de la commission, c'est des bassins d'eau. Donc, ce n'est pas l'expansion de la mine en tant que telle, c'est une partie de l'expansion de la mine, ce qui était assujéti. S'il n'y avait pas eu ces bassins d'eau là, autrement dit, il n'y aurait pas eu de BAPE.

35 On sait qu'ArcelorMittal a déjà eu un certain nombre de permis. Il y en a encore à obtenir. Par exemple, bon, s'ils veulent pouvoir aménager d'autres bassins de résidus, il va falloir qu'il y ait des ententes avec le ministère des Ressources naturelles. Mais on sait que jusqu'à maintenant, le promoteur a eu des autorisations pour avancer dans son projet d'augmentation, par exemple de capacité de production et prolonger l'exploitation.

40

5 Alors, c'est important quand même de le mentionner. Nous, on est axé sur la question des bassins d'eau, donc ce n'est pas l'ensemble des opérations minières. Tout à l'heure, il y avait des mentions sur les objectifs environnementaux de rejet qui... c'est une des grosses parties de l'enjeu, outre bien entendu la... on parlait de la stabilité des digues. Mais il y a aussi les objectifs. Bon, le

10 Donc, tout ça étant dit, ça veut dire qu'on est dans... quand même dans un domaine connu, à savoir c'est quoi les exigences qu'il peut y avoir. Tout est perfectible tout le temps, on s'entendra bien. C'est ce qu'on peut dire sur le projet à l'heure actuelle. Donc, c'est important que je fasse la précision. Nous, notre mandat est axé sur les bassins et non l'ensemble de l'exploitation minière ou l'opportunité d'exploiter la mine, ce n'est pas dans le mandat de la commission.

15 Ce n'est pas comme si l'agrandissement de la mine, par exemple, était en tant que telle assujettie. Mais il ne l'est pas. Là, il y a des nouveaux règlements qui s'en viennent. La situation pourrait changer pour d'autres futurs projets, mais actuellement, le mandat de la commission porte sur les bassins. Nous, ce qu'on va regarder, ce qu'on regarde, c'est en fonction est-ce que par exemple la rivière Moisie, la

20 rivière aux Pékans, est-ce que le promoteur donne des garanties, présente des garanties intéressantes et fait-il les efforts suffisants? C'est ça qu'on va regarder, donc, en tenant compte des technologies puis des enjeux à protéger la rivière aux Pékans. C'est vraiment ça, là, qui est le mandat de la commission à l'heure actuelle.

25 Alors, c'est sûr que c'est un processus d'autorisations, c'est certain qu'il y aura toujours une incertitude liée à ça, mais ce que je peux dire, c'est qu'on est quand même dans un domaine actuellement connu, là. Vous l'avez dit vous-même, ArcelorMittal exploite la mine depuis plusieurs années, ils connaissent leurs effluents, ils connaissent les enjeux... sont mesurés. Bon. Ça fait que nous, on va regarder avec notre oeil, on va donner des avis là-dessus.

30 Ça fait que je pense qu'on est quand même dans un domaine connu actuellement, là, compte tenu de l'expérience du promoteur.

M. PASCAL MICHAUD :

35 Si je peux juste rajouter. C'est parce qu'on parle, on parle des bassins, puis je suis très conscient qu'on parle des bassins, sauf que si on ne réalise pas ces bassins-là, c'est directement relié... la mine n'aura plus de pérennité, là, à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

Les bassins sont essentiels à la poursuite. C'est un des maillons de la chaîne, ça, c'est clair.

5 **M. PASCAL MICHAUD :**

Oui, exact. C'est...

10 **LE PRÉSIDENT :**

Mais je pense que le ministère a été clair aussi sur ce qu'il va exiger pour les objectifs de performance pour les effluents, la sécurité des digues. On est quand même dans le domaine, encore une fois, un domaine connu. Hein, on sait que... on avait des photos tout à l'heure qui montraient qu'un déversement peut se produire. L'enquête a démontré que le déversement qu'il y a eu en
15 Colombie-Britannique, c'était survenu dans des circonstances bien particulières, donc, de l'eau dans un bassin, puis la digue flanche, ça fait que ça... vu qu'il y a déjà de l'eau qui reste là... donc, l'expérience, les gens apprennent de leur expérience. Donc, je pense qu'on peut regarder le projet de cette façon-là, en fonction de quelles sont les meilleures technologies puis les meilleures garanties qui peuvent être données.

20

Nous, on fait des suggestions, on fait des avis. On fait des constats puis des avis, puis le ministère, la ministre va faire ses recommandations. Mais dans un cadre un peu, on a une idée aussi qu'est-ce que le ministère a dit en première partie, comme ça va être quoi les enjeux pour le ministère.

25

C'est certain qu'il y a des nouvelles lois qui s'appliquent. Par exemple, le promoteur doit présenter des compensations. Ça, il n'a pas le choix, hein. C'est sûr qu'à la limite, des fois, si les compensations peuvent devenir une entrave financière qui fait qu'un projet ne se fera pas, là, c'est bien certain, mais c'est... maintenant, c'est une loi. La loi fixe le paramètre. On est encore dans le connu. Un hectare, c'est... dans le milieu ici, c'est pour un hectare de milieu humide perdu, la compensation doit être de tel
30 ordre. Donc, 10 hectares, bien c'est 10 fois plus. On est dans du domaine relativement connu.

30

M. PASCAL MICHAUD :

O.K., parfait.

35

LE PRÉSIDENT :

C'est ce qu'on peut dire à ce stade-ci.

40

M. PASCAL MICHAUD :

Je vous remercie beaucoup.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, c'est moi qui vous remercie.

10 Alors, M. Michaud était notre dernier participant. Je vais faire un petit... ce que j'appelle, qu'on appelle un petit discours de fermeture. Ça va apporter une certaine précision.

MOT DE LA FIN

15 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je rappelle que demain, la commission va être à Sept-Îles. Donc, demain soir, on va entendre différentes présentations à partir de Sept-Îles.

20 Alors, je rappelle que vous pouvez consulter, donc, les documents. Tous les documents que la commission utilise, donc on... normalement, on demande... on en fait le dépôt. Les transcriptions dans les centres de documentation ainsi qu'ils sont... donc, ces documents sont disponibles sur le site Web du BAPE et dans les centres de documentation. Les centres demeurent ouverts tout le long de notre mandat, y compris un mois après la sortie publique du rapport du BAPE. Maintenant, la ministre doit... nous, on remet disons... disons qu'on remet le rapport le 17 avril, par exemple, la ministre a 15 jours au calendrier pour remettre le rapport, rendre public le rapport, au maximum, puis après ça, bien nous on laisse toute la documentation disponible un mois après la sortie publique du rapport.

30 Pour les mémoires, nous, on met les mémoires en ligne. Habituellement, ce qu'on fait, c'est qu'on met les mémoires présentés en ligne à partir de Québec, là, comme par exemple dans ce cas-ci le lendemain, demain soir, donc, les autres mémoires vont être mis en ligne. Ensuite de ça, on met en ligne aussi les mémoires... on reçoit des mémoires. Les gens avaient l'option de ne pas les présenter. Donc, on met tous les mémoires en ligne.

35 Alors, c'est pour ça qu'on laisse jusqu'au 31 janvier. Donc, on invite les gens à lire avec diligence les mémoires. Donc, il y a possibilité de faire un droit de rectification par écrit jusqu'au 31 janvier prochain. S'il y avait des gens qui nous écoutent, qui ne sont pas en mesure de respecter le délai, c'est important d'en faire part à M. Maxandre Guay-Lachance, qui est le coordonnateur du secrétariat de la
40 commission. Parce que si vous ne le faites pas, bien la commission pourrait décider de ne pas accepter,

Je, soussignée, VÉRONIQUE SANGIN, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de l'audience que j'ai entendue via diffusion audio, le tout conformément à la loi.

5

Et j'ai signé,

Véronique Sangin

Véronique Sangin, s.o.

10

15

20

25

30

35

40